

Art. 4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Par. 17 - Frais de déplacement d'un ou d'une ministre ou titulaire d'un emploi supérieur - Au Québec
1er avril au 30 juin 2021

Nom de la personne	Fonction de la personne	But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
SOUS-TOTAL POUR					0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
TOTAL POUR							0,00 \$			